



VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 60

**RÈGLEMENT SUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET
DE CONSTRUCTION DANS DIVERS ÉDIFICES DE LA VILLE ET
SUR L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI
Y SONT RATTACHÉS**

**Avis de motion donné le 6 mai 2002
Adopté le 21 mai 2002
Approuvé par le MAMM le 25 juin 2002
En vigueur le 30 juin 2002**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement a pour but d'ordonner des travaux et d'autoriser une dépense de 8 441 280 \$ pour le réaménagement de locaux et la réalisation des travaux de construction dans divers édifices de la ville.

Ce règlement prévoit également un emprunt d'un montant total de 8 441 280 \$ à ces fins.

RÈGLEMENT R.V.Q. 60

RÈGLEMENT SUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DANS DIVERS ÉDIFICES DE LA VILLE ET SUR L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Des travaux sont ordonnés et une dépense de 8 441 280 \$ est autorisée pour le réaménagement de locaux et la réalisation de travaux de construction dans divers édifices de la ville. La description détaillée de ces travaux et de cette dépense apparaît à l'annexe I de ce règlement.
- 2.** Afin d'acquitter cette dépense, la ville décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 10 ans.
- 3.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la ville.
- 4.** La ville affecte à la réduction de l'emprunt décrété toute subvention ou participation financière recevable pour le paiement d'une dépense visée à ce règlement.
- 5.** Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'estimation est insuffisante.
- 6.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT

1. Les réaménagements de locaux prévus par ce règlement sont constitués principalement des éléments suivants :

- 1° la démolition et la reconstruction de cloisons intérieures;
- 2° les travaux pour ragréer les plafonds, les murs et les couvre-planchers;
- 3° la modification des composantes mécaniques et électriques des locaux touchés.

CHAPITRE II

ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE BEAUPORT

2. Réaménagement et adaptation des bureaux de l'ancien hôtel de ville de Beauport, situé au 10, rue de l'hôtel de ville, Beauport pour accueillir les locaux du bureau d'arrondissement 5 : 100 000 \$

CHAPITRE III

ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE LORETTEVILLE

3. Construction d'une annexe entre l'ancien hôtel de ville de Loretteville, situé au 305, rue Racine, Loretteville, et les anciens locaux de la bibliothèque Chrystine-Brouillet pour aménager l'accueil du bureau d'arrondissement 7. Il s'agit de :

- | | |
|---|------------|
| 1° travaux de réaménagement de bureaux : | 140 825 \$ |
| 2° achat et travaux d'installation d'un ascenseur : | 100 000 \$ |
| 3° travaux de structure : | 125 000 \$ |
| 4° travaux de mécanique et d'électricité : | 150 000 \$ |
| 5° travaux d'architecture : | 175 000 \$ |

4. Réaménagement et adaptation des locaux de l'ancien hôtel

de ville de Loretteville, situé au 305, rue Racine, Loretteville
pour accueillir le bureau d'arrondissement 7 : 100 000 \$

CHAPITRE IV

CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-BEAULIEU

5. Réaménagement de locaux au Centre communautaire Paul-
Émile-Beaulieu, situé au 530, rue Delage, Lac-Saint-Charles,
afin d'accueillir des locaux du bureau d'arrondissement 7 : 15 000 \$

CHAPITRE V

ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN

6. Réaménagement de l'ancienne salle du conseil de l'hôtel
de ville de Saint-Augustin, situé au 200, boulevard Fossambault,
Saint-Augustin et d'une partie du hall d'entrée de cet hôtel de ville
pour accueillir des locaux du bureau d'arrondissement 8 : 214 010 \$

CHAPITRE VI

ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE CAP-ROUGE

7. Mise aux normes des issues et des matériaux inflammables et
réaménagement de locaux de l'ancien hôtel de ville de Cap-Rouge,
situé au 4473, rue Saint-Félix, Cap-Rouge, pour accueillir des locaux
du bureau d'arrondissement 8 : 200 000 \$

CHAPITRE VII

ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

8. Réaménagements mineurs de locaux de l'ancien hôtel de ville de
l'Ancienne-Lorette, situé au 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette
pour accueillir des locaux du bureau d'arrondissement 8 : 10 000 \$

CHAPITRE VIII

HÔTEL DE VILLE DE QUÉBEC

9. Réaménagement de locaux de l'hôtel de ville de Québec situé au 2, rue des Jardins, Québec, pour accueillir les Services du greffe et des archives, des finances, de la planification et du développement organisationnel, des affaires juridiques ainsi que des communications :	275 000 \$
10. Réaménagement de locaux de l'hôtel de ville de Québec pour accueillir la Direction générale au 4 ^e étage de l'hôtel de ville :	150 000 \$
11. Réaménagement de locaux de l'hôtel de ville de Québec pour l'aménagement d'une nouvelle salle du Comité exécutif au 3 ^e étage de l'hôtel de ville :	200 000 \$
12. Réaménagement de locaux de l'hôtel de ville de Québec pour accueillir les bureaux des élus municipaux au 3 ^e étage de l'hôtel de ville :	55 000 \$
13. Travaux pour la climatisation des locaux de l'hôtel de ville de Québec qui consistent en :	
1° la construction d'une chambre de mécanique dans le stationnement de l'hôtel de ville de Québec et installation des systèmes de réfrigération nécessaires pour alimenter les unités de climatisation de l'hôtel de ville. Il s'agit de :	
a) l'achat et l'installation de refroidisseurs d'eau :	265 000 \$
b) l'achat et l'installation d'un refroidisseur évaporatif pour le rejet de chaleur :	270 000 \$
c) l'achat et l'installation de pompes et d'accessoires :	50 000 \$
d) l'achat de ventilo-convecteurs :	415 000 \$
2° l'installation d'un réseau de distribution d'eau réfrigérée sur les cinq niveaux de l'hôtel de ville de Québec pour alimenter les unités de climatisation. Il s'agit de :	
a) l'achat et l'installation d'équipements primaires :	75 000 \$

b) l'achat et l'installation de raccords et drainage des ventilo-convecteurs :	420 000 \$
c) l'installation des ventilo-convecteurs et du réseau de gaine :	300 000 \$
3° l'installation d'un système de contrôle centralisé permettant d'opérer le système de climatisation de façon économique sans interférence avec le système de chauffage :	260 000 \$
4° le remplacement de l'entrée électrique du stationnement de l'hôtel de ville de Québec visant à répondre à la demande générée par les unités de réfrigération ainsi que le raccordement des appareils de climatisation situés dans divers bureaux de l'hôtel de ville :	180 000 \$
5° des travaux d'architecture nécessaires pour ragréer les murs, planchers et plafonds de l'hôtel de ville de Québec après le passage des conduits d'eau réfrigérée, des retours d'eau, des tuyaux de drainage des unités et des conduits d'alimentation électrique. Ces travaux comprennent également la construction d'éléments décoratifs de façon à masquer les conduits et les unités de climatisation dans les corridors et les bureaux de l'hôtel de ville de Québec :	380 000 \$

CHAPITRE IX

ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-FOY

14. Réaménagement de locaux de l'ancien hôtel de ville de Sainte-Foy, situé au 1130, route de l'Église, Sainte-Foy, pour accueillir les Services des technologies de l'information, la Division des réseaux, secteur Ouest, du Service de l'ingénierie, le Service des finances, le Centre intermédiaire de la Cour municipale et le Service du vérificateur :	650 000 \$
15. Réaménagement de locaux de l'hôtel de ville de Sainte-Foy pour accueillir le bureau d'arrondissement 3 :	120 000 \$
16. Réaménagement de locaux pour accueillir les bureaux de la Communauté métropolitaine de Québec :	130 000 \$

CHAPITRE X

ÉDIFICE PRICE

17. Réaménagement de locaux de l'édifice Price situé au 65, rue Sainte-Anne, Québec, occasionné par le mouvement de personnel à l'intérieur du Service de l'ingénierie : 40 000 \$

CHAPITRE XI

ÉDIFICE DE LA FABRIQUE

18. Réaménagement de locaux de l'édifice de la Fabrique, situé au 295, boulevard Charest Est, Québec, occasionné par le mouvement de personnel à l'intérieur des Services de l'aménagement du territoire et du développement économique : 182 625 \$

CHAPITRE XII

ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE CHARLESBOURG

19. Réaménagement de locaux de l'ancien hôtel de ville de Charlesbourg, situé au 160, 76^e Rue, Charlesbourg, pour accueillir la Division des réseaux, secteur Est, et la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie et le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire : 100 000 \$

20. Réaménagement de locaux de l'ancien hôtel de ville de Charlesbourg, situé au 160, 76^e Rue, Charlesbourg, pour accueillir le Centre intermédiaire de la Cour municipale : 200 000 \$

21. Réaménagement de locaux de l'ancien hôtel de ville de Charlesbourg pour accueillir le bureau d'arrondissement 4 : 135 000 \$

CHAPITRE XIII

ANCIEN ÉDIFICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

22. Réaménagement de locaux de l'ancien édifice de la Communauté urbaine de Québec, situé au 399 rue Saint-Joseph Est, Québec, pour accueillir le Service de l'évaluation, le bureau d'arrondissement 1 et l'Office du tourisme et des congrès : 275 000 \$

CHAPITRE XIV

ÉDIFICE CHAUVEAU

- 23.** Réaménagement de locaux de l'édifice Chauveau, situé au 2, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec, pour accueillir les Services des ressources humaines et des finances : 225 000 \$

CHAPITRE XV

CENTRE CHAMPLAIN

- 24.** Réaménagement de locaux du Centre Champlain situé au 275, rue de l'Église, Québec, pour accueillir le Service de la culture et le Conseil des arts de Québec : 15 000 \$

CHAPITRE XVI

ÉDIFICE DU 1252, DE LA CANARDIÈRE ET GARAGES DES TRAVAUX PUBLICS

- 25.** Réalisation d'études, de relevés, de plans préliminaires et de travaux de réaménagement des bureaux, des garages et des salles d'hommes de l'édifice situé au 1252, chemin de la Canardière, Québec, causés par le mouvement de personnel : 70 000 \$

CHAPITRE XVII

ÉDIFICE F.X.-DROLET

- 26.** Réaménagement de locaux des 1^{er} et 2^e étages de l'édifice F.X.-Drolet, situé au 245, rue du Pont, Québec, pour accueillir le Service de la gestion des immeubles : 172 020 \$

CHAPITRE XVIII

ÉDIFICE DU 52, MARIE-DE-L'INCARNATION

- 27.** Réaménagement des locaux et réadaptation de l'édifice situé au 52, Marie-de-l'Incarnation, Québec, pour accueillir le Service de la gestion des équipements motorisés : 75 000 \$

CHAPITRE XIX

CENTRALE DE POLICE DE QUÉBEC

28. Réaménagement de locaux de la Centrale de police de Québec située au 275, rue de la Maréchaussée, Québec, occasionné par le mouvement de personnel et la réorganisation des divisions du Service de police : 165 000 \$

CHAPITRE XX

POSTE DE POLICE DE BEAUPORT

29. Réaménagement de locaux du poste de police de Beauport, situé au 255, rue Clémenceau, Beauport : 75 000 \$

CHAPITRE XXI

POSTE DE POLICE DE CHARLESBOURG

30. Réaménagement de locaux du poste de police de Charlesbourg, situé au 4280, place Orsainville, Charlesbourg : 25 000 \$

CHAPITRE XXII

POSTE DE POLICE DE LA RÉGIE DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

31. Réaménagement de locaux du poste de police de la Haute-Saint-Charles situé au 5350, des Érables, Saint-Émile : 70 000 \$

CHAPITRE XXIII

CENTRALE DES INCENDIES À VANIER

32. Réaménagement de locaux de l'édifice situé au 395, rue Desrochers, Vanier, pour accueillir la Direction du Service de protection contre l'incendie et réaménagement des ateliers et garages de l'ancien garage des Travaux publics de Vanier, situé à cette adresse : 90 000 \$

CHAPITRE XXIV

ANCIEN HÔTEL DE VILLE DE LAC-SAINT-CHARLES

33. Réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'utilisation de l'ancien hôtel de ville de Lac-Saint-Charles situé au 510, rue Delage, Lac-Saint-Charles afin d'évaluer le potentiel de recyclage et de réaffectation des locaux : 15 000 \$

CHAPITRE XXV

CENTRALISATION DES ARCHIVES

34. Centralisation des archives dans un bâtiment adapté pour les documents semi-actifs. Les travaux comprennent le réaménagement de bureaux et d'espaces de travail : 190 000 \$

35. Réaménagement de locaux de la bibliothèque Gabrielle-Roy, située au 350, rue Saint-Joseph Est, Québec, pour regrouper le personnel de la section de la gestion des documents actifs et semi-actifs du Service du greffe : 250 000 \$

CHAPITRE XXVI

HONORAIRES PROFESSIONNELS

36. Honoraires professionnels en vue de l'élaboration des études conceptuelles, des plans préliminaires et de construction ainsi que pour les services rendus au cours des travaux. Les professionnels retenus posséderont des expertises en architecture, en structure, en mécanique du bâtiment ou en électricité : 546 800 \$

TOTAL : 8 441 280 \$

Annexe approuvée le 16 mai 2002 par :

Gilles Hamel, ing

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement ordonnant des travaux et autorisant une dépense de 8 441 280 \$ pour le réaménagement de locaux et la réalisation de travaux de construction dans divers édifices de la ville.

Ce règlement prévoit également un emprunt d'un montant total de 8 441 280 \$ à ces fins.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet.